



Retenue sur salaire

Par teddysim

Bonjour, mon horaire de travail est 9h 17h, je suis arrivée à 9h05 et parti à 17h05.
une retenue de salaire a ete faite corespondant à 15 min est-ce legal merci?

Par janus2

Bonjour,

Non, ce n'est pas légal. La retenue sur salaire doit être proportionnelle à la durée de l'absence. Un retard de 5 minutes ne peut entrainer qu'une retenue sur salaire de 5 minutes. En vous retenant 15 minutes, l'employeur vous sanctionne pécuniairement, ce qui est interdit par le code du travail.

Et pour ce qui est du rattrapage en fin de journée, il n'est possible que si l'employeur vous y autorise.